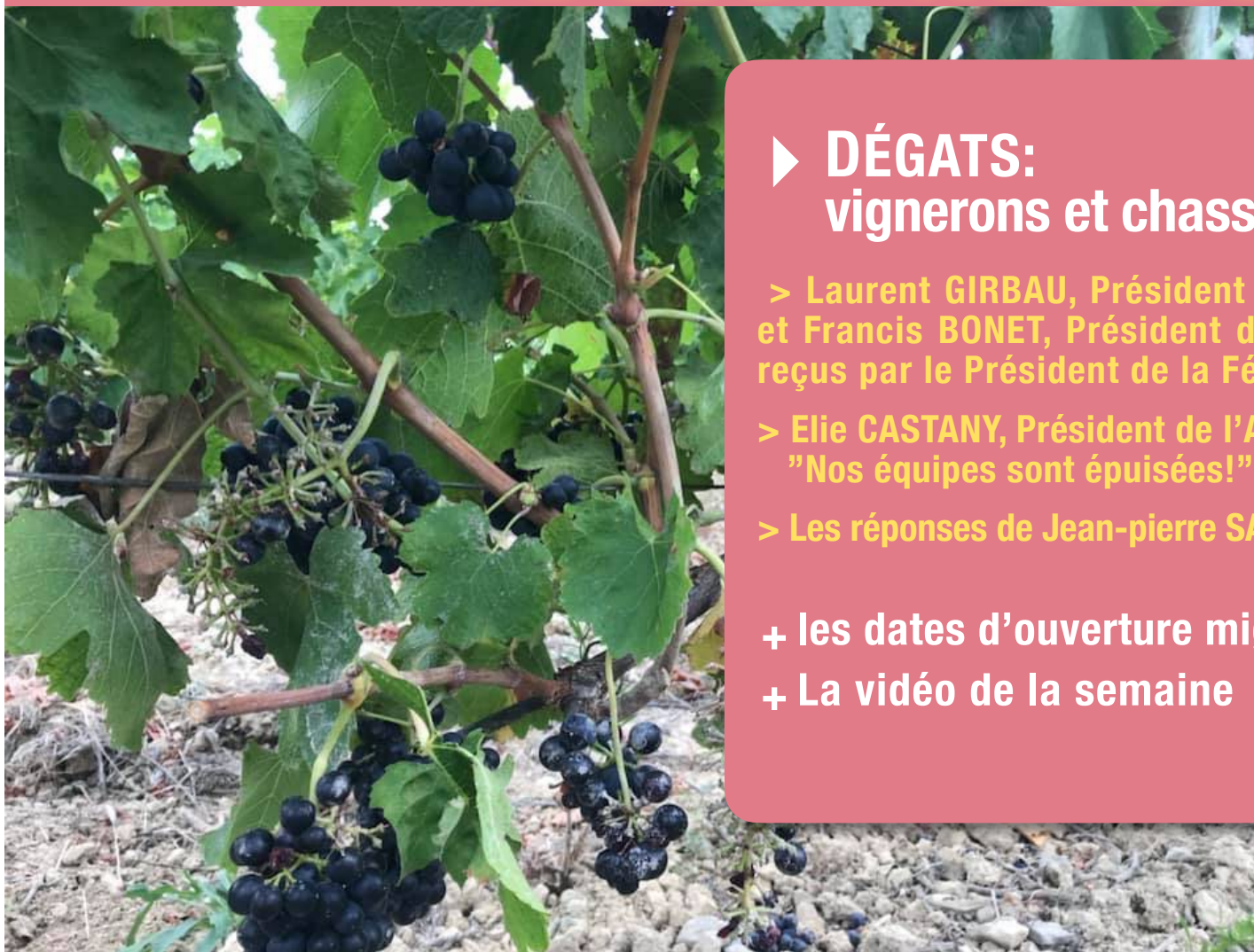


FDC66 > Newsletter #76



► DÉGATS: vignerons et chasseurs sous pression

> Laurent GIRBAU, Président du Syndicat des vignerons, et Francis BONET, Président de la Maison des vignerons, reçus par le Président de la Fédération.

> Elie CASTANY, Président de l'ACCA d'OPOUL-PÉRILLOS :
"Nos équipes sont épuisées!"

> Les réponses de Jean-pierre SANSON, Président de la FDC66

+ les dates d'ouverture migrateurs et gibier d'eau

+ La vidéo de la semaine

1 Les raisins de la colère > une réunion s'est tenue au siège de la FDC66 pour répondre à l'inquiétude du monde vigneron.

Laurent GIRBAU et Francis BONET affichaient une mine inquiète en se rendant à la maison de la chasse et de la nature mercredi dernier. La filière viticole se heurte cette année à des problèmes en cascade :

- **la tension sur les marchés, l'impact du Covid-19**
- **une recrudescence du mildiou**
- **les dégâts de sangliers qui fragilisent les rendements des exploitations.**

"Nous sommes à bout! Les viticulteurs ne pourront pas supporter cette année une recrudescence des dégâts."

Laurent GIRBAU, Président du syndicat des vignerons des Pyrénées-Orientales ne mâche pas ses mots. La situation est grave. Même si le problème des dégâts est récurrent chaque saison, il prend cette année une tournure extrêmement sensible.

"Quand une horde de sangliers traverse une parcelle, c'est 300 ou 400 kgs de perte de récolte. On ne peut pas amortir un tel impact sur nos rendements. Déjà le mildiou est particulièrement agressif cette année et en plus nos équilibres économiques sont aujourd'hui trop fragiles. Le Covid entraîne déjà une mévente sur les marchés." - LG

Francis BONET, Président de la maison des vignerons, lui-même chasseur, comprend la difficulté d'intensifier la pression de chasse mais réclame un effort particulier dans cette période difficile.

"Nous avons 5 semaines critiques de mi-août au 15 septembre. C'est le moment où les sangliers migrent sur nos parcelles, attirés par la maturité des fruits. Il faut accentuer la pression et se concentrer sur nos secteurs. Je sais que c'est particulièrement difficile pour les chasseurs en période de fortes chaleurs. Ils font déjà beaucoup, même si certains ne jouent pas le jeu pour des raisons internes qui m'échappent. Sur l'Agly, il n'y a pas eu encore de battue! - FB



Laurent GIRBAU

Président du syndicat des vignerons des Pyrénées-Orientales
Président de la coopérative Passa-Saint-André
Président IGP "Côtes Catalane"

” On peut clôturer efficacement des petites parcelles isolées, mais c’est tout bonnement impossible sur 3000 ha d’un seul tenant.”

Francis Bonet



Francis BONET

Président de la Maison des vignerons des Pyrénées-Orientales
Président de la cave des « Vignerons des Côtes d’Agly »
Président IGP “Côtes du Roussillon Village”

”Nous comprenons la fatigue des chasseurs. Il ne faut pas oublier que c’est un engagement bénévole qui leur réclame de plus en plus de sacrifices. Mais nous devons défendre notre métier, nos exploitations. C’est notre gagne-pain qui est en jeu! Il faut absolument réguler cette espèce.” - LG

Les enjeux financiers sont tout aussi critiques pour les viticulteurs que pour la FDC66 puisque la loi “Voynet” de l’an 2000 oblige les fédérations de chasse à indemniser les dégâts, mettant en péril leur propre pérennité.

”Nous sommes dans le même bateau. Tout le monde doit jouer le jeu. Il faut savoir que beaucoup d’agriculteurs ne font pas de dossiers d’indemnisation de dégâts. Nous ne sommes pas des chasseurs de primes. Nous voulons simplement pouvoir vivre de notre métier. On ne tient pas à dénigrer les chasseurs. La FDC66 est très à l’écoute. L’État aussi, par l’intermédiaire du préfet, a bien compris qu’il fallait sauver l’agriculture du département. Pour l’instant chacun veut passer par des solutions modérées. Mais si tout le monde ne se met pas en ordre de marche, nous sommes prêts à réclamer des mesures plus fortes, pouvant aller jusqu’à l’éradication du sanglier sur le département, par des professionnels.” - Francis BONET

En arriver à une telle extrémité serait catastrophique pour l’image d’une gestion équilibrée des espèces sauvages que prône aujourd’hui le monde de la chasse. La FDC66 qui investit beaucoup en matière de prévention le sait : 50000€ cette année. Mais la prévention a aussi ses limites.

”La problématique des dégâts est multifactorielle. Les aléas climatiques qui déplacent de plus en plus les sangliers vers les plaines est un vrai bouleversement mais aussi la recomposition de nos exploitations. Nous avons perdu en nombre d’exploitation. Moins de vignes veut dire aussi plus de concentration des problèmes de dégâts. Alors si on peut clôturer efficacement des petites parcelles isolées, c’est tout bonnement impossible sur 3000 ha d’un seul tenant. Nous devons donc absolument maintenir une forte pression de chasse.” - Laurent GIRBAU

” À l'impossible nul n'est tenu! ”

Vous venez d'adresser un courrier au Président SANSON qui témoigne de l'abatement physique et moral de votre équipe sur le terrain. Pourquoi maintenant?

Elie CASTANY: Parce que les faits qui se sont passés le 1er août dernier ont bouleversé l'un de mes piqueurs et jeté un froid sur toute notre équipe de battue. Deux de ses chiens sont morts, exténués par la chaleur et la fatigue.

C'est insupportable car nous adorons nos animaux. Ce sont nos véritables partenaires de chasse et plus encore des compagnons de vie. Je ne pouvais pas laisser passer ce drame sans réagir par respect et soutien envers mon piqueur.

Il est aussi emblématique de la situation de crise que nous vivons sur notre territoire concernant les dégâts de sangliers.

En terme de pression de chasse, pouvez-vous aller plus loin?

EC: Nous mettons tout notre cœur à l'ouvrage, mais à l'impossible nul n'est tenu!

Vous savez, dans nos villages, chasseurs et agriculteurs, nous nous connaissons tous. Parfois même, nous avons les 2 casquettes.

Nous savons que l'on ne peut pas vivre sans agriculture et qu'au-delà de son économie, c'est même l'identité de notre département qui se joue à travers elle.

Alors oui, dès qu'un viticulteur m'appelle nous allons l'aider. Mais aujourd'hui on ne peut pas faire plus.

Nous avons bien conscience qu'ils comptent sur nous, qu'il faut chasser : mais pas jusqu'à l'extrême!

Les canicules rendent les battues dangereuses pour les animaux et les hommes, alors même que nous ne pouvons garantir un résultat: perdre nos chiens pour tirer un sanglier n'est pas tenable.

D'ailleurs, ce ne serait pas pour la viticulture, on ne chasserait pas en plaine avant le mois de septembre. En plein été, c'est tout sauf une partie de plaisir. Je ne suis pas loin de penser que la chasse devrait même être interdite par forte chaleur ou canicule. Même nos vétérinaires nous le conseillent.



Elie CASTANY

Président de l'ACCA OPOUL-PERILLOS.

5000ha chassables sur terrain rocailleux et garrigues.

Environ 35 chasseurs de sangliers.

20 chasseurs de petits gibiers.

1 équipe de battue.

Quelles sont les relations entre chasseurs et agriculteurs sur votre ACCA?

EC: Tant que je serai Président de l'ACCA, je ferai tout pour qu'il n'y ait pas de différends avec eux. Nous devons dialoguer à chaque instant. Nous avons participé à clôturer des parcelles, nous amenons de l'eau très haut dans les collines ainsi que sur les zones d'agrainage autorisées par la préfecture pour essayer de maintenir les sangliers le plus loin possible du village... Mais il faut que tout le monde soit de bonne foi et sache être reconnaissant les uns envers les autres.

Dans votre courrier vous dénoncez une forme d'indifférence devant les efforts que vous engagez...?

EC: Cela peut paraître symbolique, mais installer un vrai dialogue, une vraie confiance passe aussi par là. Je crois que l'on oublie trop souvent le coût de plus en plus lourd que les chasseurs doivent acquitter pour au final protéger les agriculteurs. On chasse bénévolement pour eux mais c'est nous qui payons le prix fort.

C'est un coût financier : entre les divers droits de chasse (permis, carte, timbres solidarité...) et l'entretien des meutes, on atteint vite des sommes importantes sur des territoires à faibles revenus ou à très petites retraites.

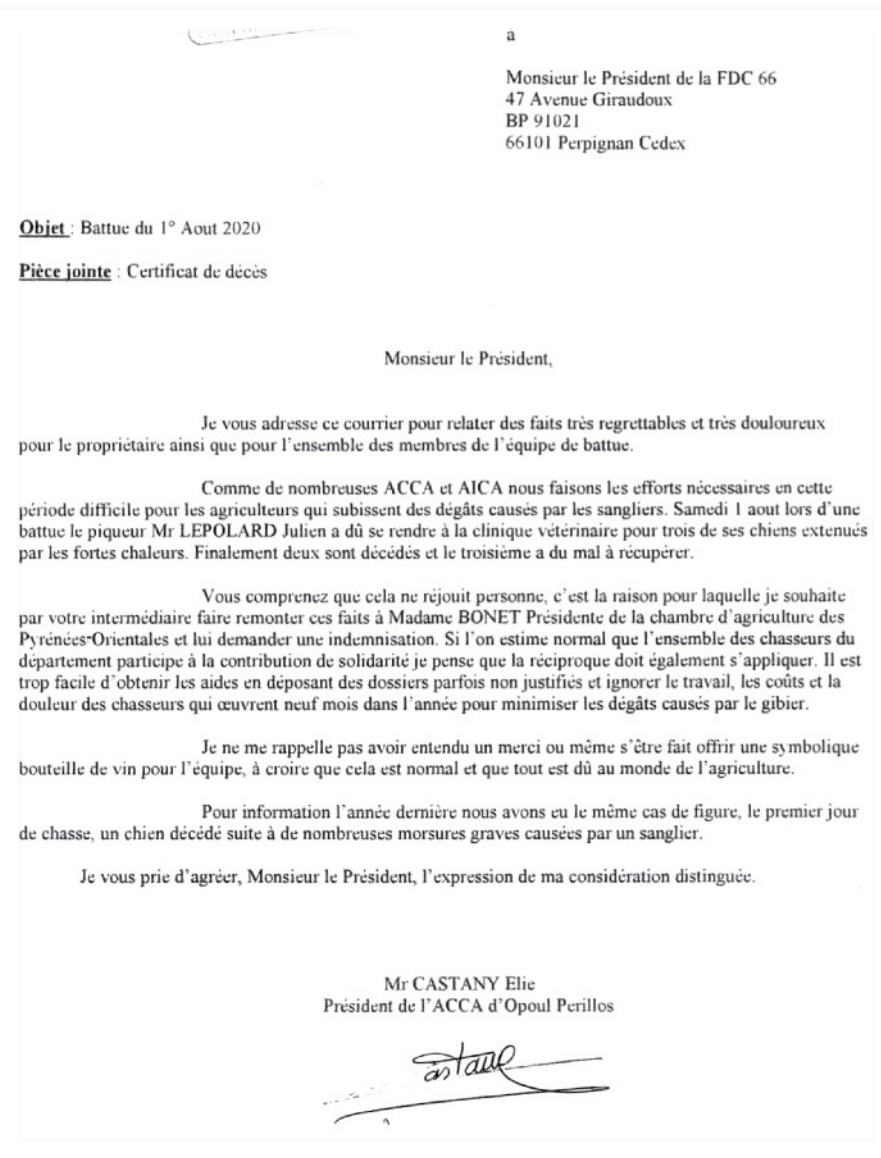
Vous devez payer de plus en plus alors qu'on vous réclame une pression de chasse qui va au-delà du simple plaisir, qui devient une mission de service public!

Je ne connais pas d'autre activité, dite de "loisir", dans ce cas.

Mais c'est aussi un coût physique et personnel : chasser 9 mois par an demande souvent des sacrifices au niveau de la vie de famille.

Et puis, nos chasseurs vieillissent. C'est de plus en plus dur pour eux sur nos terrains difficiles.

Nous avons dû aménager 2 pistes pour permettre à nos anciens d'atteindre leur poste sans trop de difficultés.



” La chasse? Nous finirons par raccrocher, par lassitude, par épuisement ou tout simplement parce que nous n’aurons plus les moyens.”

Au-delà de ces constats, avez-vous des propositions à formuler pour améliorer la situation?

EC: Je voudrais revenir sur la bonne foi de chacun et le dialogue. Nous avons une charte qui parle des droits et devoirs entre chasseurs et agriculteurs. Il faut la respecter dans l'esprit et dans la lettre. Cela vaut pour tous les acteurs qui interviennent sur ces sujets. Par exemple, il me semble totalement anormal qu'un expert aille directement évaluer les dégâts chez un agriculteur sans prévenir le Président de l'ACCA. Nous devons être présents. On pourrait soulever quelques anomalies: des vignes annoncées clôturées mais pas ou mal électrifiées, des parcelles à faible rendement qui ne produisent pas autant que l'on a bien voulu l'estimer.

La prévention, justement, vous m'avez dit que vos chasseurs aidaient à poser des clôtures...

EC: Bien sûr, quand c'est possible, avec le soutien financier de la Fédération et l'appui de ses techniciens nous mettons la main à la pâte. Mais sauf sur des parcelles qui s'y prêtent bien, je ne suis pas certain de l'efficacité de ces clôtures électriques qui demandent un suivi et un entretien quotidien et rigoureux. Quand les batteries ne sont pas tout simplement volées! Peut-être que l'État devrait prendre ses responsabilités en aidant fortement la pose de hautes clôtures pérennes. Cela aurait certainement un coût mais on s'y retrouverait sur la durée et ce serait vraiment efficace.

Certains imaginent remplacer les chasseurs par des "professionnels" pour éradiquer le sanglier. Vous y croyez?

EC: Ce serait impossible. Au-delà de l'éthique même de la gestion de ce gibier, car il faut rappeler que le sanglier est ici chez lui depuis de nombreuses années. Les sommes à engager seraient colossales sans résultats garantis, loin de là. On ne se rend pas compte du nombre d'heures bénévoles que nous y consacrons déjà!

Nous, le 15 août prochain nous serons encore sur le terrain pour "faire le job". Mais il faut que chacun y mette du sien. >



> Il y a encore des pistes à explorer pour dégager des moyens et clôturer efficacement les parcelles.

Si chaque cave Coopérative et Particulière prélevait quelques centimes par bouteilles vendues cela pourrait créer une belle cagnotte solidaire à redistribuer aux viticulteurs.

De la même façon, les territoires privés où les propriétaires n'autorisent pas le droit de chasse, sont des réserves à sangliers ou cervidés. Est-ce normal que ces personnes ne participent pas à une contribution de solidarité proportionnelle au nombre d'hectares détenus?

Il y a sûrement des idées à creuser mais le système ne peut pas rester en l'état car les chasseurs sur le terrain finiront par raccrocher, par lassitude, par épuisement ou tout simplement parce qu'il n'auront plus les moyens de leur action... je n'ose plus dire leur plaisir.

Heureusement la chasse au petit gibier est moins problématique et continue encore à faire plaisir à de nombreux passionnés.

LES RÉPONSES DE JEAN-PIERRE SANSON, Président de la FDC66

" Je comprends la demande des vignerons, mais on ne peut pas demander l'impossible. Chasser en cette saison, pratiquement caniculaire, est insoutenable pour les hommes et les meutes."

Président, vous venez de recevoir Laurent GIRBAU et Francis BONET, respectivement Présidents du syndicat des vignerons et de la Maison des vignerons. Vous avez reçu aussi un courrier du Président de l'ACCA d'Opoul-Périllos. L'inquiétude gagne toutes les parties. Vous les comprenez?

JPS: Tout à fait! Nous partageons en grande partie le même constat. Nous vivons à la Fédération avec la pression permanente de cette problématique des dégâts qui est une l'une de nos priorités depuis de nombreuses années. C'est un problème extrêmement complexe à la fois économique, cynégétique, environnemental, humain sans oublier l'aspect "sécurité" que l'on doit toujours garder à l'esprit.

Les vignerons se disent "à bout" et réclament davantage de pression de chasse en cette période critique pour eux...

JPS: Je note tout d'abord qu'ils reconnaissent déjà l'implication des chasseurs pour limiter ces dégâts. Et c'est important de souligner que nous sollicitons énormément nos équipes. Nous chassons désormais le sanglier du 1er juin au 31 mars! Je ne sais pas si l'on se rend compte de ce que cela demande à nos chasseurs qui sont, je tiens à le rappeler, tous bénévoles, pour remplir ce qui est devenu désormais une véritable action de service public. Les conséquences sur leurs finances, l'entretien et la préservation de leurs meutes et même leur vie de famille m'inquiètent aussi beaucoup.

Vous ne pouvez pas cibler davantage leurs actions en cette période estivale?

JPS: Je comprends la demande des vignerons, mais on ne peut pas demander l'impossible. Chasser en cette saison, pratiquement caniculaire, est insoutenable pour les hommes et les meutes. Les battues ne peuvent se dérouler qu'entre 6h et 9h du matin. Après cela devient dangereux, les sangliers font face aux chiens qui sont épuisés. Nous recensons beaucoup de blessures sur les meutes en ce moment. Les résultats ne peuvent donc pas être optimum sans compter qu'avec cette chaleur les risques d'incendies sont très importants.



Jean-Pierre SANSON

Président de Fédération Départementale des Pyrénées-Orientales

” S’il y a une marge de progression à dégager ce sera surtout dans la réactivité des acteurs de terrain. ”

Jean-Pierre SANSON

Nous sommes donc dans une impasse?

JPS: Nous ne sommes pas défaitistes par nature et nous ne baissons pas les bras.

Tout d’abord, j’ai alerté les autorités de l’État pour coordonner des actions de tirs administratifs, la nuit, avec le concours des louvetiers. Nous allons monter des équipes très rapidement pour tenter de faire redescendre la pression.

Pour autant, il est vrai que nous avons l’impression d’avoir tout essayé. Notre ”boîte à outils” est vraiment complète : chasse à l’approche, à l’affût, chasse anticipée au 1er juin et autorisée jusqu’au 31 mars, tirs administratifs. Ainsi nous prélevons en moyenne 12000 sangliers par an.

Vous pourriez faire plus?

JPS: S’il y a une marge de progression à dégager ce sera surtout dans la réactivité des acteurs de terrains.

Nous avons signé une charte ”dégâts” avec la chambre d’agriculture qui a défini toute une procédure pour limiter les problèmes. Son point fort réside dans la chronologie à respecter pour être immédiatement réactif.

D’abord prévenir l’ACCA ou encore le louvetier s’il s’agit d’une zone de non chasse. Les acteurs de terrains peuvent alors réagir immédiatement pour éviter que les dégâts s’étendent. Mais trop souvent, encore aujourd’hui, les agriculteurs tardent et sautent ces étapes en prévenant directement la FDC. C’est une perte de temps considérable qui a vraiment de grosses conséquences.

On accuse parfois certaines ACCA de ne pas jouer le jeu?

JPS: Cela reste très marginal et ce serait totalement irresponsable. Personne n’a à gagner à voir ce problème s’enliser. J’entends des voix critiquer la nouvelle contribution territoriale de financement des dégâts. Mais c’est la loi et elle s’impose à tous! Elle est mise en place partout en France et a été entérinée à 80% par les chasseurs du département lors de notre Assemblée extraordinaire du 20 février 2020. Le mode de financement des dégâts est construit autour des plans de chasse et de cette contribution. Il n’y a pas d’issue hors du respect de la loi.



” Chaque acteur doit avoir bien conscience que nous avons tous intérêt à résoudre au mieux cette problématique. La clé passe par une solidarité et un relationnel sans faille sur le terrain.” Jean-Pierre SANSON

Toutes les pistes ont-elles été étudiées?

JPS: Certains ont évoqué la castration ou la stérilisation mais cela reste pure affabulation. Des tests ont été menés côté catalogne qui ont montré que ça ne marche pas.

Je sais aussi que la prévention a ses limites en fonction de la topographie des terrains. Mais chaque fois que c'est possible il faut agir en ce sens.

Nous avons consacré 50000€ pour aider le monde agricole à protéger leurs cultures. Avec les diverses indemnisations l'addition dégâts se portent à 361000€ cette année!

Vous comprenez bien que nous ne pourrions pas assumer cette charge bien longtemps. L'existence même de la FDC en est menacée.

Chaque acteur doit avoir bien conscience que nous avons tous intérêt à résoudre au mieux cette problématique. La clé passe par une solidarité et un relationnel sans faille sur le terrain. C'est mon action quotidienne depuis que j'ai pris les rênes de la Fédération.

Nous allons d'ailleurs écrire un communiqué commun avec le syndicat des vignerons pour rappeler chaque acteur de terrain, vignerons, chasseurs, louvetiers, à la plus grande rigueur et vigilance dans l'application de toutes les mesures que nous décidons.



2 LE CALENDRIER D'OUVERTURE ET DE FERMETURE MIGRATEURS ET GIBIERS D'EAU

Textes de référence :

- . Arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau
- . Arrêté ministériel du 19 janvier 2009 modifié relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau
- . Arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement
- . Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain
- . Arrêté ministériel du 27 juillet 2020 relatif à la suspension de la chasse de la barge à queue noire en France métropolitaine pendant la saison 2020-2021
- . Arrêté ministériel du 27 juillet 2020 relatif à la chasse du courlis cendré en France métropolitaine pendant la saison 2020-2021
- . Arrêté préfectoral du 2 juin 2020 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison 2020/2021 dans le département des Pyrénées-Orientales
- . Schéma départemental de gestion cynégétique des Pyrénées-Orientales 2016-2022

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE DES MIGRATEURS ET DU GIBIER D'EAU DANS LES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA SAISON 2020/2021

Les dates et conditions de chasse indiquées sont valables pour les Pyrénées-Orientales et peuvent différer ailleurs en France. Veuillez vous assurer de la législation en vigueur si vous chassez dans un autre département.

Pour les prélèvements maximum autorisés, se reporter à l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture / clôture de la chasse.

Ouverture générale 2020 = 13 septembre

En cas de vague de froid prolongée, le préfet peut suspendre la chasse pendant plusieurs jours.

Les dates de fermeture du gibier d'eau et migrateur sont toujours susceptibles de modification en cours de saison... Faites-vous les confirmer courant janvier !

Des mesures de gestion peuvent en outre être mises en place par les sociétés de chasse, qui limitent la période de chasse, les jours, horaires, modes, prélèvements autorisés. Consultez le règlement de chasse de votre association.

Tableau 1/3

OISEAUX DE PASSAGE		OUVERTURE	CLOTURE	DISPOSITIONS SPECIFIQUES
<i>Phasianidés</i>	Caille des blés	Dernier samedi d'août (29 août 2020)	20 février	
<i>Columbidés</i>	Tourterelle des bois	La tourterelle des bois est une espèce soumise à la gestion adaptative. Pour la saison 2020/2021, l'arrêté ministériel n'a pas encore été publié. Son projet est en consultation publique jusqu'au 12 août.		
	Pigeon biset	Ouverture générale	10 février	
	Pigeon colombin			
	Pigeon ramier	Ouverture générale	20 février ⁽³⁾	(3) Du 11 au 20 février, la chasse du pigeon ramier ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme.
	Tourterelle turque	Ouverture générale	20 février	
<i>Alaudidés</i>	Alouette des champs	Ouverture générale	31 janvier	
<i>Limicoles</i>	Bécasse des bois ⁽⁴⁾	Ouverture générale	20 février	(4) La chasse de la bécasse des bois à la passée ou à la croule est interdite.
<i>Turdidés</i>	Grives (draine, litorne, mauvis, musicienne)	Ouverture générale	20 février ⁽⁵⁾	(5) Du 10 au 20 février, la chasse des grives et du merle ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme.
	Merle noir			

**DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE DES MIGRATEURS ET DU GIBIER D'EAU
DANS LES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA SAISON 2020/2021**

Tableau 2/3

GIBIER D'EAU		OUVERTURE		CLOTURE	DISPOSITIONS SPECIFIQUES
		Ouverture anticipée	Cas général		
		Dans les territoires mentionnés à l'article L. 424-6 du Code de l'environnement et jusqu'à une distance maximale de 30 m de ceux-ci : zone de chasse maritime, marais non asséchés, fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau	Sur le reste du territoire		
Oies	Oie cendrée ⁽⁶⁾	Premier samedi (ou dimanche le cas échéant) de la troisième décade d'août à 6 heures (22 août 2020) ⁽⁷⁾	Ouverture générale	31 janvier	(6) En plus de la notation obligatoire sur le carnet du chasseur 66, les prélèvements d'oies cendrées peuvent être déclarés, sur la base du volontariat, sur l'application mobile ChassAdapt, à des fins de collecte de données scientifiques. (7) Jusqu'à l'ouverture générale, chasse autorisée uniquement 3 jours par semaine (mercredi, samedi, dimanche).
	Oie des moissons				
	Oie rieuse				
	Bernache du Canada				
Canards de surface	Canard colvert	Premier samedi (ou dimanche le cas échéant) de la troisième décade d'août à 6 heures (22 août 2020) ⁽⁷⁾	Ouverture générale	31 janvier	(7) Jusqu'à l'ouverture générale, chasse autorisée uniquement 3 jours par semaine (mercredi, samedi, dimanche).
	Canard pilet				
	Canard siffleur				
	Canard souchet				
	Sarcelle d'été				
	Sarcelle d'hiver				
	Canard chipeau				
15 septembre à 7 heures			31 janvier		
Canards plongeurs	Eider à duvet	Premier samedi (ou dimanche le cas échéant) de la troisième décade d'août à 6 heures (22 août 2020) ⁽⁷⁾	Ouverture générale	10 février ⁽⁸⁾	(7) Jusqu'à l'ouverture générale, chasse autorisée uniquement 3 jours par semaine (mercredi, samedi, dimanche). (8) Du 1er au 10 février, la chasse de ces canards ne peut se pratiquer qu'en mer, dans la limite de la mer territoriale : laisse de basse mer jusqu'à la limite des 12 miles nautiques.
	Fuligule milouinan				
	Harelde de Miquelon				
	Macreuse brune				
	Macreuse noire				
	Garrot à œil d'or	Premier samedi (ou dimanche le cas échéant) de la troisième décade d'août à 6 heures (22 août 2020) ⁽⁷⁾	Ouverture générale	31 janvier	(7) Jusqu'à l'ouverture générale, chasse autorisée uniquement 3 jours par semaine (mercredi, samedi, dimanche).
	Fuligule milouin	15 septembre à 7 heures		31 janvier	
	Fuligule morillon				
	Nette rousse				

**DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE DES MIGRATEURS ET DU GIBIER D'EAU
DANS LES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA SAISON 2020/2021**

Tableau 3/3

GIBIER D'EAU		OUVERTURE		CLOTURE	DISPOSITIONS SPECIFIQUES
		Ouverture anticipée	Cas général		
		Dans les territoires mentionnés à l'article L. 424-6 du Code de l'environnement et jusqu'à une distance maximale de 30 m de ceux-ci : zone de chasse maritime, marais non asséchés, fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau	Sur le reste du territoire		
Rallidés	Foulque macroule	15 septembre à 7 heures		31 janvier	
	Poule d'eau				
	Râle d'eau				
Limicoles	Barge rousse	Premier samedi (ou dimanche le cas échéant) de la troisième décade d'août à 6 heures (22 août 2020) ⁽⁷⁾	Ouverture générale	31 janvier	(7) Jusqu'à l'ouverture générale, chasse autorisée uniquement 3 jours par semaine (mercredi, samedi, dimanche).
	Bécasseau maubèche				
	Bécassine des marais				
	Bécassine sourde				
	Chevaliers (aboyeur, arlequin, combattant, gambette)				
	Courlis corlieu				
	Huîtrier pie				
	Pluvier argenté				
	Pluvier doré				
	Vanneau huppé	Ouverture générale		31 janvier	
Courlis cendré	MORATOIRE			Jusqu'au 30 juillet 2021, la chasse du courlis cendré est suspendue sur l'ensemble du territoire métropolitain.	
Barge à queue noire	MORATOIRE			Jusqu'au 30 juillet 2021, la chasse de la barge à queue noire est suspendue sur l'ensemble du territoire métropolitain.	

La chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau est autorisée tous les jours, mis à part les exceptions suivantes :

- en période d'ouverture anticipée, le gibier d'eau mentionné plus haut en (7)
- la bécasse des bois (sur les territoires des ACCA et AICA)
- la caille des blés

Pour ces 2 dernières espèces, la chasse est autorisée, de leur ouverture à leur fermeture respectives, 5 jours par semaine : lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.

La chasse du gibier de passage, à l'exception de la bécasse des bois, est autorisée de une heure avant le lever du soleil au chef-lieu du département jusqu'à une heure après son coucher.

La chasse de la bécasse des bois à la passée ou à la croule est interdite.

En zones humides (lieux mentionnés à l'article L. 424-6 du Code de l'environnement), la chasse du gibier d'eau est autorisée à la passée de deux heures avant l'heure de lever du soleil et jusqu'à deux heures après l'heure de son coucher (heures légales à Perpignan).

Hors de ces zones humides, la chasse du gibier d'eau est autorisée de moins une heure avant le lever du soleil à plus une heure après le coucher.



3 LA VIDÉO DE LA SEMAINE

Compagnie de perdrix grises observées en périphérie d'une des zones aménagées par la FDC66 dans le cadre du programme européen HABIOS.

© FDC66



Cette newsletter est distribuée par mail, intranet et sur les réseaux sociaux de la FDC66.

Elle présente une information vérifiée par sa Direction et ses Techniciens.

Elle est garantie sans "Fake News" ni polémiques stériles.

Merci de la partager largement sur vos réseaux pour contribuer au rayonnement d'une image juste et positive de la chasse.

Maison de la Chasse
et de la nature des
Pyrénées-Orientales



www.fdc66.fr

The logo for 'Chasse Pêche Passion' is set against a dark green background. It features a central white box with a red stylized 'P' and the text 'CONCEPT PRO CHASSE PECHE'. To the left is a cutout of a wild boar's head, and to the right are cutouts of a rabbit, a trout, and a bird. The main text 'Chasse Pêche Passion' is in large, white, bold letters with a green outline.

CARCASSONNE
285 Bd Henri Bouffet
04.68.47.35.34

INTERNET
www.chassepechepassion.com

NARBONNE
Z.I Forum Sud
04.68.42.10.10

SUIVEZ, LIKEZ,
PARTAGEZ...

